

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2019-03-04-2b

L'An DEUX MILLE DIX NEUF et le 4 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Olivier CABASSUT, Patricia BOTELLA, Thomas GARCIA, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Gilbert GIMBERNAT, Sandrine MAZARS, Pascale GENIEIS TORAL, José ESPANA, Jacques BOLINCHES, Lucien BABAU RODRIGUEZ, Mercédès RAMIA, Bernard SAUCEROTTE, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Jean-François GINIEYS, Marie SANCHEZ RUIZ, Pierre ROS, Claudine BRONDY, Michel FARGAL, Richard MONEDERO, Josiane BUCHACA, Jean-Louis JOVIADO, Nelly ASENSIO, Patrick HOULES, Stéphane MINCHE.

Procurations :

*Catherine CORBIER donne pouvoir à Jordan DARTIER,
Laure GODEFROY donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,
Jean-José DE LA ROSA donne pouvoir à Sandrine MAZARS,
Louis JOVIADO donne pouvoir à Nelly ASENSIO.*

Objet : Acquisition à l'euro symbolique de dix chalets démontables.

Le Conseil Municipal est informé que la Commune de Marseillan souhaite céder à la Commune de Vias dix chalets démontables à l'euro symbolique.

Dans le cadre de cette acquisition, la Commune doit inclure ces biens dans le patrimoine communal.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission finances en date du 14 février 2019,

DELIBERE

Et par vote à main levées, à l'unanimité

- **DECIDE** de faire l'acquisition de dix chalets démontables à l'euro symbolique et de les intégrer dans le patrimoine communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

11 MARS 2019

Affiché le :